

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 453/2010

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

RTV 108 - transl

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : RTV 108 - transl  
Numéro de la FDS : 000000055784

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Elastomère de silicone

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials GmbH  
Chempark Leverkusen Gebaeude V7  
DE - 51368 Leverkusen

Personne à contacter : MomentiveEMEA.productsteward@momentive.com

Téléphone : Informations générales  
00800.4321.1000 (Customer Service Centre)

### 1.4

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Non classé.

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Classification : Non classé.  
Risques physiques/chimiques : Non applicable.  
Dangers pour la santé humaine : Non applicable.  
Dangers pour l'environnement : Non applicable.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

**Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.  
**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Conseils de prudence**

**Prévention** : Non applicable.  
**Intervention** : Non applicable.  
**Stockage** : Non applicable.  
**Élimination** : Non applicable.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

**La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**SECTION 3: Information sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit/composant	Identificateurs	% en poids	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	
octaméthylcyclotétrasiloxane	EC: CAS : 556-67-2 Indice:	>=0,5 - <5	Repr.Cat.3; R62 R53	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 4, H413	[1]

Type

- [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail
- [3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus. Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **SECTION 4: Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**

### **4.1 Description des premiers soins**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection du personnel de premiers soins** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

### **4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés**

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### **4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).
- Agents extincteurs inappropriés** : jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

- Dangers de la substance ou du mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.
- Autres informations** : Non disponible

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- 6.2 Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et

- placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié.  
Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
- 6.4 Références à d'autres sections** : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.  
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.  
Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### 7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Recommandations** : Non disponible
- Solutions particulières au secteur industriel** : Non disponible

## SECTION 8: Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Es ist kein Expositionsgrenzwert bekannt.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle

biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

- Résumé DNEL/DMEL** : Non disponible  
**Résumé PNEC** : Non disponible

## 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

### Mesures de protection individuelles

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

### Protection de la peau

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physico-chimiques

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

#### Aspect

État physique	: Pâte
Couleur	: incolore.
Odeur	: Acide acétique.
Seuil de l'odeur	: Non disponible
pH	: Non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: 93,3 °C (Estimé.)
Vitesse d'évaporation	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Durée de combustion	: Non disponible
Vitesse de combustion	: Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité et d'explosibilité	: <b>Seuil minimal:</b> Non applicable. <b>Seuil maximal:</b> Non applicable.
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur	: Non disponible
Densité relative	: 1,06
Densité	: 1,06 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s)	: Toluène
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: <b>Dynamique:</b> Non disponible <b>Cinématique:</b> Non disponible
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible
Propriétés oxydantes	: Non disponible

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité du produit et réactivité

10.1 Réactivité	: Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane				
	DL50 Orale	Rat	4.800 mg/kg OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë (administration orale))	-
	CL50 Inhalation	Rat	> 12,1 mg/l	4 h
	CL50 Inhalation	Rat	36 mg/l OCDE Ligne directrice 403	4 h
	DL50 Cutané	Rat	> 2.400 mg/kg OCDE Ligne directrice 402	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
octaméthylcyclotétrasiloxane	Peau OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures)	Rat			-
<b>Remarques:</b>		Irritation nulle pour la peau.			
	yeux OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures)	Lapin			-
<b>Remarques:</b>		Non irritant pour les yeux.			

#### **Conclusion/Résumé**

**Peau** : Non disponible  
**yeux** : Non disponible

**Respiratoire** : Non disponible

**Sensibilisation**

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
octaméthylcyclotétrasiloxane	-	cobaye	Non sensibilisant OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

**Conclusion/Résumé**

**Peau** : Non disponible  
**Respiratoire** : Non disponible

**Mutagenicité**

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
octaméthylcyclotétrasiloxane	Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)	In vitro	Négatif
	Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)	In vitro	Négatif
	Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)	In vivo	Négatif

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

**Cancérogénicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation - OECD 453	Rat - Femelle	150 mg/kg	24 mois
<b>Remarques:</b>	NOAEC			
	Inhalation - OECD 453	Rat - Mâle	> 700 mg/kg	24 mois
<b>Remarques:</b>	NOAEC			

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane	-	-	-	Rat	Inhalation: 300 mg/kg OECD 416	-
<b>Remarques:</b>	NOAEL parents					
	-	-	-	Rat	Inhalation: 300 mg/kg OECD 416	-
<b>Remarques:</b>	NOAEL FI					

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

**Tératogénicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane	- Inhalation OCDE Ligne directrice 414	Lapin	500 mg/kg	18 jours
<b>Remarques:</b>	NOAEL			

	- Inhalation OCDE Ligne directrice 414	Lapin	300 mg/kg	18 jours
<b>Remarques:</b>	NOAEL maternité			

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Non disponible

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Non disponible

**Risque d'absorption par aspiration**

Non disponible

**Informations sur les voies  
d'exposition probables** : Non disponible

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**

**Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible  
**Effets potentiels différés** : Non disponible

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible  
**Effets potentiels différés** : Non disponible

**Effets chroniques potentiels sur la santé**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
octaméthylcyclotérasiloxane	NOAEC Inhalation	Rat	150 mg/kg OECD 453	24 mois
<b>Remarques:</b>	NOAEC			
	NOAEL Cutané	Lapin	> 1 mg/kg OECD 410	3 semaines
<b>Remarques:</b>	NOAEL			

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 12: Informations écotoxicologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aiguë CL50 > 0,022 mg/l Eau douce	Poisson - Truite arc-en-ciel, truite "donaldson"	96 h
	Aiguë CL50 > 0,01 mg/l Eau douce	Poisson - Truite arc-en-ciel, truite "donaldson"	14 d
	Aiguë CE50 > 0,015 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Daphnies	48 h
	Aiguë CE50 > 0,015 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Daphnies	21 d
	Aiguë CE50 > 0,022 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Pseudokirchneriella subcapitata	96 h

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
octaméthylcyclotétrasiloxane	310 Ready Biodegradability - CO <sub>2</sub> in Sealed Vessels (Headspace Test)	3,7 % - 29 d		Boues activées
<b>Remarques:</b>	Non facilement biodégradable.			

**Conclusion/Résumé** : Non disponible

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/composant	LogPow	BCF	Potentiel
octaméthylcyclotétrasiloxane		12,40	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible

**Mobilité** : Non disponible

### 12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

**PBT** : P: Non disponible  
 B: Non disponible  
 T: Non disponible

**vPvB** : vP: Non disponible  
vB: Non disponible

**12.6 Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **SECTION 13: Informations sur les possibilités d'élimination des déchets**

### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

#### **Produit**

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

#### **Empaquetage**

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses.  
Tenir à l'écart des denrées alimentaires. Tenir à l'écart de matières qui sont sensibles à l'odeur. Protéger de l'humidité.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

#### **UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**  
**Substances extrêmement préoccupantes**

**Cancérogène:** Non inscrit

**Mutagène:** Non inscrit

**Toxique pour la reproduction:** Non inscrit

**PBT:** Non inscrit

**vPvB:** Non inscrit

**Autres Réglementations CE**

**Statut REACH** : La ou les substance(s) contenue(s) dans ce produit a été/ont été préenregistrée(s) et/ou enregistrée(s), ou sont exonérée(s) d'enregistrement, conformément à la réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH)

**Générateurs d'aérosols** : Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**UE - Consentement préalable en connaissance de cause (PIC).** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques soumises à la procédure PIC internationale (Annexe I - Partie 1)**

**UE - Consentement préalable en connaissance de cause (PIC).** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques soumises à la procédure PIC internationale (Annexe I - Partie 2)**

**UE - Consentement préalable en connaissance de cause (PIC).** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques soumises à la procédure PIC internationale (Annexe I - Partie 3)**

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
octaméthylcyclotétrasiloxane				Repr. Cat.3; R62 Repr. 2, H361fRepr. 2,

**Directive Seveso II**

Ce produit n'est pas réglementé en vertu de la directive Seveso II.

**Réglementations nationales**

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Aucune substance répertoriée

**Réglementations Internationales**

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire du Canada Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire de Corée Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire de Taiwan (CSNN) Tous les composés sont listés ou exemptés.
  - Inventaire du Japon Tous les composés sont listés ou exemptés.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## SECTION 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
  - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
  - DNEL = Dose dérivée sans effet
  - DMEL = dose dérivée avec effet minimum
  - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
  - CPSE = concentration prédite sans effet
  - RRN = Numéro d'enregistrement REACH
  - PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
  - tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Non classé.	

<b>Texte complet des phrases de danger abrégées</b> :	<b>H413</b>	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
	<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
	<b>H361f (Fertilité)</b>	Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>Texte complet des classifications [CLP/GHS]</b> :	<b>Aquatic Chronic 4, H413</b>	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
	<b>Flam. Liq. 3, H226</b>	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

<b>Repr. 2, H361f (Fertilité)</b>	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2
-----------------------------------	---

**Texte complet des phrases R abrégées** : R62- Risque possible d'altération de la fertilité.  
R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte complet des classifications [DSD/DPD]** : Repr.Cat.3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3

**Date d'impression** : 03.06.2015  
**Date d'édition/ Date de révision** : 19.03.2015  
**Date de publication précédente** : 00.00.0000  
**Version** : 1.0

### Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2.1, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles.  
Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, \*, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.